



**BON DE COMMANDE(*) POUR UNE INTERVENTION DE VIDANGE
D'UN SYSTEME D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL**

A renvoyer avant le 24 mars 2009 à :

Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse 3 avenue Arsène d'Arsonval 01000 Bourg en Bresse
Renseignements au 04 74 24 75 15

Je soussigné(e) fais appel à la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse pour effectuer l'entretien courant de mon dispositif d'assainissement individuel.

J'ai pris connaissance et accepte les conditions générales du service figurant au verso du présent document. Je m'engage à payer le montant réel de la prestation.

(1) Campagne de printemps 2009

(1) Campagne d'automne 2009

L'installation à vidanger est située :

Adresse :

Commune : Code postal

Tél (obligatoire pour pouvoir vous contacter rapidement) :

Renseignements indispensables pour la programmation de l'intervention :

(1) Fosse septique

(1) Bac dégraisseur

(1) Fosse toutes eaux

(1) Microstation

(1) Autre :

Je joins un chèque d'acompte (obligatoire pour enregistrer la commande) à déduire de ma facture, de 36,10 € TTC à l'ordre du Trésor Public.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

(*) : le nombre de places étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée

(1) : cocher la case utile

✂-----

Vous avez reçu par courrier l'avis d'intervention de la Société GAUTHIER.

Vous ne pourrez pas être présent lors de l'intervention.

Veillez retourner le bon ci-dessous 72 heures minimum avant l'intervention à :

ENTREPRISE GAUTHIER 25 av Arsène d'Arsonval 01000 BOURG EN BRESSE

Tél. : 04 74 21 50 72 - Fax : 04 74 22 51 76

Je soussigné(e) ai fait appel à la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse pour effectuer l'entretien courant de mon dispositif d'assainissement individuel.

(1) Je serai dans l'impossibilité d'être présent au jour et heure approximative de l'intervention. Je donne procuration à : qui sera présent et me représentera lors de l'opération de vidange.

(1) Je serai dans l'impossibilité d'être présent au jour et heure approximative de l'intervention. J'autorise l'Entreprise GAUTHIER à intervenir en mon absence.

Adresse :

Tél (obligatoire pour pouvoir vous contacter rapidement) :

Intervention initialement prévue le :/...../ 2009 Entre heure et heure.

Joindre un schéma situant l'installation d'assainissement sur la parcelle pour le vidangeur.

Date :

Signature :

CONDITIONS GENERALES DU SERVICE

Afin de faire bénéficier les habitants de l'agglomération de prix intéressants, la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse a passé un marché pour la vidange programmée (2 campagnes annuelles et hors intervention d'urgence) des assainissements individuels. **Chaque usager est libre de recourir ou non à cette prestation.**

Cette prestation comprend : la vidange, le nettoyage du système de pré-traitement (fosse septique, fosse toutes eaux, micro-station, bac à graisses, pré-filtre...), le curage des canalisations et regards avant épandage ainsi qu'un contrôle du bon écoulement, la remise en eau de la fosse avec l'eau fournie par l'utilisateur, la délivrance à l'utilisateur d'un certificat de vidange précisant la date, les prestations effectuées.

Si l'utilisateur souhaite recourir à cette prestation il s'engage à passer commande à la Communauté d'Agglomération et à joindre au présent bon de commande rempli un chèque d'acompte de 36,10 € TTC à l'ordre du Trésor Public. Suite à cette commande, l'entreprise GAUTHIER, vidangeur retenu par L'agglomération, confirmera par courrier, au minimum 8 jours avant la date d'intervention, la date précise et l'heure approximative de l'intervention. Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire et/ou du locataire ou de son représentant. En cas de manquement au rendez-vous ou **pour toute intervention commandée mais irréalisable sur le terrain (regards inaccessibles, non localisés...) et ayant fait l'objet d'un déplacement, celui-ci sera dû et facturé selon les conditions tarifaires ci-dessous.**

L'utilisateur peut exceptionnellement, se désister sur présentation d'un justificatif. L'acceptation du désistement est laissée à l'appréciation de L'agglomération. Le justificatif devra parvenir à L'agglomération, par courrier, par e-mail ou par fax dans un délai de 72 heures avant l'intervention. Passé ce délai, le chèque d'acompte versé à la commande sera automatiquement encaissé.

Une fois sur place le vidangeur établit une fiche d'intervention suivant les conditions techniques réelles rencontrées, le tarif de base peut être majoré en cas de regards scellés et non dégagés par l'utilisateur, d'éloignement de l'installation. Un exemplaire de cette fiche d'intervention sera remis à L'agglomération et un autre exemplaire sera remis au particulier.

L'agglomération enverra à l'utilisateur la facture correspondante à la prestation diminuée du montant de l'acompte versé. Le règlement est effectué par chèque à l'ordre du Trésor Public dans les quarante-cinq jours après réception de la facture.

L'utilisateur disposera d'un délai d'un mois, à compter de la vidange, pour formuler d'éventuelles observations.

L'agglomération ne saurait être tenue pour responsable de toutes dégradations ou tout accident... commis par le vidangeur chez l'utilisateur.

✂-----

TARIFS DES PRESTATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURG-EN-BRESSE

Prestations	Prix total en euros TTC
Prestation de base : <ul style="list-style-type: none"> - programmation de l'intervention - vidange d'une fosse toutes eaux, d'une fosse septique + bac dégraisseur, d'une fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux ou d'une microstation jusqu'à 4000 litres - nettoyage du préfiltre, filtre décolloïdeur, des regards, postes de relèvement et pompes, - ouvrages dégagés dont la vidange nécessite la mise en place de 30 mètres de tuyaux maximum - curage des canalisations et test de bon écoulement - remise en eau de la fosse avec l'eau fournie par l'utilisateur - établissement d'un bordereau d'intervention - transport et dépotage des boues dans un site agréé.. 	108,08 €
Mise en place d'une longueur de tuyaux d'aspiration supérieur à 30 mètres Par tranche de 10 mètres supplémentaires	5.69 €
Vidange d'une fosse toutes eaux, d'une fosse septique + bac dégraisseur, fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux ou d'une microstation > 4000 litres Par tranche de 1000 litres supplémentaires	28.44 €
Dégagement des regards enterrés Par heure	112.63 €
Vidange d'un bac dégraisseur seul comprenant le transport et dépotage des graisses dans un site agréé	85.33 €
Entretien d'un pré-filtre indépendant de la fosse	22.75 €
Forfait dans le cas où la prestation de vidange et le curage ne peut être effectuée, le titulaire s'en rendant compte sur place (absence de l'utilisateur ou de son représentant, localisation des installations non connues...)	36.10 €